

Avis voté en plénière du 14 janvier 2015

# Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

---

## Déclaration du groupe de la CFDT

Le rapport et l'avis le confirment : traiter les inégalités environnementales et sociales n'était pas un long fleuve tranquille, car en toile de fond, c'est un regard sur notre façon de mettre en œuvre le développement durable dont il s'agit.

Force est de constater que collectivement, nous avons encore beaucoup de progrès à faire. Les recommandations formulées dans cet avis, si elles sont mises en œuvre, permettront de combler quelques lacunes. Ainsi, clarifier le concept d'inégalités environnementales, créer un observatoire des inégalités environnementales, introduire le principe d'évaluation d'impact sur la santé dans la loi pour améliorer les politiques publiques, ou encore développer le « *droit à la ville* », c'est-à-dire développer une forme d'autodétermination citoyenne, fondée sur la capacité des individus à se situer par rapport à l'offre et à l'accès aux services environnementaux, toutes ces recommandations, pour n'en citer que quelques-unes, devraient contribuer à faire du développement durable, un objectif partagé.

Mais la CFDT voudrait insister sur deux points.

Le premier concerne l'affaire du chlordécone, pour ne pas dire le scandale. L'utilisation de cette molécule pour lutter contre le charançon des bananiers aux Antilles, bien évoquée dans l'avis, démontre que les intérêts économiques de court terme ont largement prévalu sur la santé humaine, la santé de l'environnement et même la santé économique de moyen terme puisque l'activité agricole et la pêche côtière s'en trouvent affectées pour plusieurs années encore. Au-delà du fait que les responsabilités de cette situation n'ont pas été recherchées, on est en droit d'attendre que les pouvoirs publics agissent comme ils se doivent. Méconnaître encore aujourd'hui l'impact sanitaire réel de cette contamination des milieux, son étendue et son coût, 21 ans après l'arrêt de son utilisation, se révèle être un scandale. S'il est des préconisations urgentes à suivre, ce sont bien celles-là.

Le second est lié à la transition énergétique. Nous l'avons déjà dit, mais nous voulons le réaffirmer haut et fort. Cette transition va s'imposer, avec ou sans loi. Elle va induire des évolutions sensibles dans bon nombre de secteurs professionnels. Ces transitions industrielles et professionnelles doivent être anticipées, comme le demande l'avis et faire l'objet de négociations dans les branches concernées. C'est de la seule responsabilité des partenaires sociaux. Gageons, que cette transition énergétique, auquel se rajoutent d'autres mutations comme celle du numérique que nous avons vu hier, servira de tremplin pour conjuguer l'avenir avec l'économique, le social et l'environnemental.

La CFDT tire un enseignement majeur de cet avis : c'est bien à l'interface avec la question sociale que se joue la question environnementale. Aujourd'hui l'un ne va plus sans l'autre. Notre vision court-termiste, aggravée par la crise actuelle, tend à opposer social et environnement. Continuer dans cette voie, c'est accélérer l'injustice et les catastrophes. Ce n'est pas le choix de la CFDT.

La CFDT a voté l'avis.